

# La modification du budget suscite encore des débats

Après les habituels acomptes de subventions, au CCAS et aux associations, votés en début de séance, l'adjointe aux finances France Leroy a détaillé la décision modificative du budget principal de la commune, avec des ajustements notamment au chapitre des dépenses de gestion courante, des recettes, ainsi que dans la section d'investissement.

L'élue d'opposition Gérald Fasolino a pointé un écart de 160 000 € dans les dépenses, "lié au fort recours aux CDD pour remplacer le personnel en maladie", et a posé la question de "l'adéquation entre les moyens et les besoins en matière de service public". Il a souligné aussi "l'écart important", dans les recettes d'investissement, entre les prévisions et ce qui est réalisé en fin d'exercice, ainsi que "le manque de recettes nouvelles".

L'élue constate par ailleurs que la baisse structurelle des dotations (-45 000 €) est compensée par les atténuations de charges qui sont "plus conjoncturelles", et qui représentent ainsi "des recettes qui auront tendance à s'affaiblir". Concernant les dépenses d'investissement, il note que la délibération indique 4,1 M€ pour l'école, alors qu'on parlait précédemment de 4,9 M€: "Est-ce que cela signifie que le solde n'a pas été réglé?"

Enfin, Gérald Fasolino s'interroge sur l'équilibre des opérations, soulignant qu'il "manque 80 000 € de ressources propres pour financer les dépenses". Et



Les élus du conseil municipal ont débattu notamment sur les questions budgétaires.



/PHOTOS FR.G.

de conclure: "Cette décision modificative mesure l'écart entre le budget primitif et la réalité, et laisse augurer de grandes difficultés pour l'avenir..."

L'adjointe déléguée aux finances, s'est défendue point

par point, précisant tout d'abord qu'il était "difficile de prévoir les arrêts maladie et les accidents". Au sujet du manque de personnel, elle a tenu à comparer la commune - 80 titulaires - aux autres de même

strate: Ceyreste, 40, ou Roquefort-La Bédoule et Carnoux, 50.

Concernant les recettes, l'élue a insisté sur le fait que Cuges a "des bases fiscales dynamiques, par l'effet mécanique des nouvelles constructions, ce qui représente +100 000 € par an". Enfin, pour le financement de l'école, "on est dans l'enveloppe, a-t-elle répondu, il y a encore un reliquat à payer, de l'ordre de 5 % de retenues et aléas, du fait que de nombreuses réserves n'ont pas encore été levées".

"On peut être prudent pour l'avenir, et notre gestion est prudente, a-t-elle conclu, mais les taux sont très intéressants et ne pas emprunter serait une erreur. Notre bilan est positif et ne met pas en péril les finances de la commune, bien au contraire." D'autant, a ajouté le maire, Bernard Destrost, que "les impôts n'ont pas augmenté". L'opposition a voté contre cette décision.

Frédérique GROS

fgros@laprovence.com

## ET AUSSI

Le contrat annuel avec Collectivision a été renouvelé, pour 12 séances en 2020 au lieu de 24, et le maire a annoncé que "des sièges plus confortables sont attendus". Une convention a aussi été reconduite avec une association s'occupant des chats errants: cette année 63 chats ont été stérilisés. Le marché de fabrication des repas a été relancé en octobre et l'appel d'offres a été une nouvelle fois remporté par la société Garig: les élus ont donc dû voter la mise à disposition de la cuisine centrale, et "le coût de sa maintenance a été intégré au contrat", a précisé Bernard Destrost. En marge de l'ordre du jour, le maire a informé: "Suite au constat des gens de l'art concernant les caves et bâtiments qui longent la RN8, j'ai écrit au préfet qui m'a invité à prendre un arrêté d'interdiction totale de circulation des poids lourds de plus de 3,5 t - sauf desserte locale et convois militaires. Nous attendons la mise en place de la signalisation aux entrées de ville. Le préfet a également invité les collectivités du Var et des Bouches-du-Rhône, ainsi que les Chambres de commerce et la Région, à organiser une table ronde pour trouver des solutions, et réfléchir à un éventuel contournement."